

**PROCES-VERBAL
COMITE TECHNIQUE**

Réunion du mardi 10 avril 2018

Représentants des collectivités			
Titulaires		Suppléants	
Noms	Présents	Noms	Présents
Jean-Marie WATREMETZ	X	Jean-François VAN HOORNE	
Jean BOZEK	X	Michel BOULLEE	
Joël AGNUS	X	Michel GARET	
Sylviane DENIS	X	Didier PETIT	
Sylvain PETIT	X	Patrice HERAUX	
Christel MATHIEU		Anne-Marie NEDELEC	

Représentants des personnels			
Titulaires		Suppléants	
Noms	Présents	Noms	Présents
Pascal POLYCARPE		Isabelle TOMASSELLI	X
Viviane PETIT	X à partir de 09h45	Didier PERRIN	
Gérald HAVETTE	X	Philippe GONCALVES	
Frédéric BODE		Katia BOREL	
Alexandra SPATH	X	Frédérique FLORIOT	
Cyril MANGIN		Véronique SIMON	X

Représentants de l'administration présents :
Anne DESBARRES, Aurore TOULOUSE

Monsieur Jean-Marie WATREMETZ, Président, ouvre la séance à 9h00 au siège du Centre de gestion, et constate que la réunion peut valablement se tenir, le quorum étant atteint.

Est désigné comme secrétaire de séance : Monsieur Joël AGNUS.

Est désigné comme secrétaire adjoint : Monsieur Gérald HAVETTE

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour sont examinés :

1. Adoption du procès-verbal du Comité Technique du 30 janvier 2018

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal.

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

2. Avis sur des suppressions de postes dans les collectivités territoriales

Les demandes d'avis concernant des suppressions de postes sont récapitulées avec l'avis du Comité Technique dans l'annexe 1, jointe au présent Procès-verbal.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants des personnels émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

3. Organigramme (annexe 2)

Commune de Biesles

Commune de Manois

Les dossiers sont soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants des personnels émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

4. Organisation des services (annexe 3)

Commune de Chateauvillain : planning « hiver » et « été » des services techniques de la collectivité.

Communauté de Communes du Grand Langres : mutualisation de service office du tourisme et PETR, à compter du 1^{er} avril 2018 et également du service sports, à compter du 1^{er} mai 2018 avec mise en place d'un nouvel organigramme pour ce dernier.

Commune de Biesles : règlement intérieur

Les dossiers sont soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

5. Mise à disposition de service et transfert de compétence (annexe 4)

Communauté de Communes des Savoir Faire : suite au transfert de compétences scolaires et périscolaires des communes de Bourbonne les Bains et de Parnoy, mise à disposition de service, à compter du 1^{er} avril 2018, pour une durée de 3 ans.

Mise à disposition de service du CIAS auprès de la Communauté de Communes Savoir Faire et inversement.

Et aussi transfert de services de la Communauté de Communes Savoir Faire vers le CIAS Avenir liés à l'enfance/jeunesse et à la petite enfance auprès du CIAS Avenir, à compter du 1^{er} avril 2018.

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

6. Référent déontologue

Nouvelle mission obligatoire de tous les employeurs territoriaux (loi du 20 avril 2016 et décret du 10 avril 2017) ajoutée aux autres missions obligatoires que les Centres de Gestion doivent réaliser pour le compte des collectivités affiliées.

Une mission dont l'intérêt d'une mutualisation est primordial.

Un travail avec les départements de l'ancienne région Champagne-Ardenne a été mené depuis plusieurs mois afin de garantir une proximité minimale entre le référent déontologue unique et partagé entre nos 4 centres de gestion et le territoire des agents territoriaux sur lequel il sera amené à émettre des avis en matière de déontologie, de lanceurs d'alerte et de laïcité. La mutualisation du référent déontologue sera dès que possible mutualisée au niveau inter régional sur les plans organisationnel, juridique et financier afin d'optimiser les interventions des 10 référents déontologues sur l'inter région Est qui interviendront seuls ou en collégialité suivant la complexité des dossiers qui leur seront soumis pour avis.

Monsieur WATREMETZ donne l'information relative à la constitution des archives.

Les dossiers sont soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	4		
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

7. Ratio (annexe 5)

Commune de Nogent : modification des ratios d'avancement de grade

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	2		2
Représentants des collectivités	5		

Le collège des représentants du personnel a voté.

Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.

Pour information :

Arrivée de Madame PETIT.

8. CNFPT

Présentation du plan de formation par Madame DESBARRES, Monsieur AMELINE, Madame BLIN BOSSAERT, Madame VARALTA.

Monsieur le Président évoque les axes de travail qui avaient été retenus en 2016 : qualité des formateurs, conséquences des annulations aux formations, une approche via la notion de territoire quels que soient le statut des collectivités,... Ces orientations ont été complexifiées par les évolutions budgétaires du CNFPT conduisant à une exigence d'un plus grand nombre d'agents par session de formation.

Monsieur AMELINE rappelle que l'objectif premier est de territorialiser le plus possible les formations. Il prend l'exemple de l'agglomération de Chaumont dont la priorité n'est pas dans un premier temps ~~n'est pas~~ d'élaborer un plan de formation pour les autres collectivités. Il évoque également les évolutions numériques de la formation, se conjuguant avec les évolutions du territoire (intercommunalité).

Monsieur WATREMETZ souhaite qu'il ne faille pas opposer les collectivités les unes aux autres (affiliées et non affiliées).

Madame BLIN reprend les raisons des annulations et l'absence de participants (manipulation extincteurs et habilitations électriques). Monsieur AGNUS évoque la nécessité de lier les besoins des affiliées et des non affiliées notamment sur les besoins en matière hygiène et sécurité. Monsieur HAVETTE et Madame PETIT évoquent la nécessité d'informer mieux les agents, et les conséquences négatives de l'absence de catalogue et les difficultés des agents pour recherche des formations. Madame BLIN propose de réaliser des affiches (PDF) à diffuser auprès des agents et notamment les agents techniques et les ATSEM. Madame PETIT rappelle l'impossibilité pour les agents techniques d'utiliser l'ordinateur de la secrétaire de mairie pour chercher une formation.

Monsieur HAVETTE évoque une formation à laquelle il a participé et regrette l'absence de formulaire d'évaluation : la sécurité en espaces verts.

La validation du contenu de la formation, les réponses aux mails envoyés par les agents. Il conteste le compte-rendu repris dans le bilan : il conteste le commentaire retenu. Il évoque ses besoins en sécurité pour chaque type de travaux (EPI, débroussaillage...) et l'absence de documentation.

Un catalogue sera édité dès validation du PDF 2018 permettant ensuite la réalisation d'un contact privilégié des collectivités par Mme VARALTA.

Sur le plan de formation 2018 Madame BLIN présente le contenu du PDF 2018 :

- domaine informatique : tests d'auto positionnement pour que les stagiaires testent déjà leur niveau avant l'inscription.

- domaine administratif

- domaine technique et sécurité : la formation AIPR : Monsieur HAVETTE et Monsieur AGNUS proposent que la formation ait lieu juste avant la date des examens et de préférence en inter région. L'accompagnement de la conseillère en prévention sensibilisera les collectivités.

Elle présente les formations en intra/union de collectivités émanant des demandes transmises par le centre de gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 h 25.

Le Président du Comité Technique,
Jean-Marie WATREMETZ



Le secrétaire
Joël AGNUS



Le secrétaire adjoint
Gérald HAVETTE

